Extrait compte rendu réunion Marc jaubert/FVE du 29 janvier 2015

Marc nous a cordialement reçu pour nous informer de la démarche qu'il a initié pour l'élimination des déchets verts. Cette démarche il l'a menée dans le cadre d'une commission de l'intercommunalité CCPL.

Des solutions existent qui ont été mises en place dans les intercommunalités voisines : le compostage individuel et surtout la réception des déchets dans des bennes misent à la disposition des habitants dans les déchèteries (voir dans la documentation du site).

Un dossier complet et chiffré a été soumis aux instances de la CCPL. Il a été rejeté par la majorité. Les citoyens de l'intercommunalité n'auront pas de solution collective.

Les perspectives qui nous restent :
Faire pression sur l'intercommunalité. Mais les communes seront regroupées dans de plus grandes intercommunalités d'ici deux ans. Vers la Tour d'Aigues ou vers Cavaillon et les deux ont déjà un dispositif de réception des déchets verts.
Donc deux ans à attendre mais à contribuer à la préparation de ces regroupements.

En attendant il faut faire sans et se débrouiller avec l'arrêt préfectoral du 30 janvier 2013. La Préfecture a rédigé un mode d'emploi (voir documentation du site) qui précise les interdictions et les dérogations : Peuvent bénéficier de dérogation, les agriculteurs et tous les ressortissants de la zone soumise à l'obligation de débroussaillement en couleur sur la carte (voir documents du site).

Merci à Marc pour ses informations et ses documents.